CONSEIL COMMUNAL
LE VAUD
conseil.communal@levaud.ch

Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Le Vaud
du jeudi 11 décembre 2025 à 20h
Salle Mont-Blanc

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame Ariane Gétaz.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Communications de la Présidente.
3. Assermentation d'un nouveau conseiller communal.
4. Communications de la Municipalité.
5. PV de la séance du 25 septembre 2025.
6. Préavis municipal N° 34/2025 : Budget 2026. Rapport de la Commission des finances et vote.
7. Dépôt du préavis municipal N° 35/2025 : Reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN). Rapports de la Commission des finances, de la Commission ad hoc et vote.
8. Préavis municipal N°29/2025 : Demande de crédit de réalisation pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des Cimes. Rapport des commissions des finances, ad hoc et vote.
9. Préavis municipal N°33/2025 : Règlement concernant les émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions. Rapport de la commission ad hoc et vote.
10. Dépôt du préavis municipal N° 32/2025 : Demande de crédit pour la mise à niveau de l'éclairage public. Nomination des commissions des finances et ad hoc.
11. Dépôt du préavis municipal N° 36/2025 : Demande de crédit de réalisation - la 1ère phase de mise à niveau de l'adduction d'eau. Nomination des commissions des finances et ad hoc
12. Dépôt du préavis municipal 37/2025 : Indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031. Nomination de la Commission des finances.
13. Dépôt du préavis N°02/2025 du bureau du Conseil concernant l'indemnisation des membres du Conseil communal pour la législature 2026-2031. Nomination de la Commission des finances.
14. Communications des délégués aux associations.
15. Divers et propositions individuelles.

1. Appel.

Il est constaté la présence de 29 conseillers/ères sur un total de 45.

Excusé/es : Mmes et MM M. Arpin, S. Burer, L. Christinet, M. Christinet, C. Duclos, J. Evershed, E. Félix, S. Givry-Lemercier, S. Gyger, A. Margonis, D. Renaud, Ch. Sudan, G.-A. Suter, A. L. Vouros et M. Zarandia.

Absent : S. Bensaid

2. Communications de la Présidente.

A. Gétaz, Présidente, salue la présence de Madame Fabienne Gerber, boursière communale, et demande aux conseillers/ères de voter pour qu'elle puisse prendre la parole au point 6, budget 2026.

- **Vote** : Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité que Mme Fabienne Gerber puisse prendre la parole concernant le budget 2026.

Elle fait part du décès de Madame Siu Lai Fun, maman de Mme L. Schelling, conseillère communale et secrétaire du conseil et de Mme Margrit Etter, belle-maman de M D. La Gioia, conseiller communal. Elle présente, au nom du Conseil, la sympathie à Mme Schelling et à M La Gioia et leur famille. Le Conseil garde une minute de silence en leur hommage.

Elle lit le courrier de démission du Conseil de M. William Leuba au motif de départ à l'étranger pour des nouvelles perspectives. M Leuba remercie ses anciens collègues et les encourage à poursuivre leur engagement.

Au sujet des prochaines élections communales, la Présidente informe l'assemblée que la liste « Commune » pour le Conseil communal sera à disposition après la séance de ce soir pour que les intéressés puissent s'y inscrire. Cas échéant, les intéressés sont libres de créer d'autres listes ; auquel cas, ils devront présenter leur liste avec un mandataire et 3 parrains pour chacune. Elle souligne que les modalités n'ont pas changé et que les directives viennent du Canton. Les candidatures se poursuivront au greffe jusqu'au 12 janvier 2026 à 12h précises.

Suite à la démission de W. Leuba, elle procède à assermentation de Monsieur F. Jaques, suppléant.

3. Assermentation d'un nouveau conseiller communal.

M. Frédéric Jaques est assermenté nouveau conseiller communal sous les applaudissements de l'assemblée.

Elle invite les membres de la Municipalité à donner leurs communications.

4. Communications de la Municipalité.

S. Pécoud, Syndic, annonce qu'il sera candidat aux prochaines élections.

N. Beck, Municipal, annonce qu'un autre appartement de la résidence Christinet s'est libéré, ce qui fait 3 appartements vacants au total. Il ajoute qu'il fait une pause de son engagement politique, en espérant y revenir plus tard.

S. Meylan, Municipal, annonce qu'il sera candidat aux prochaines élections.

J. Oldacre, Municipal, se représentera également.

S. Humbert, Municipal, annonce qu'il ne se représentera pas.

5. PV de la séance du 25 septembre 2025.

La lecture n'est pas demandée.

N. Beck, page 3, premier point, 2ème ligne. Afin de dissiper d'éventuel malentendu, il demande à ajouter le mot « notamment ». La phrase devient : « .... *ne peut plus être envisagé, notamment en raison des coupes budgétaires* ... »

- **Vote** : L'ajout est accepté par 25 oui et 3 abstentions.

Karen Enzler, page 6, 2ème moitié de la page, souhaite que ses explications apparaissent après l'intervention de P.-A. Rotzetta. « *Ce sont les fréquences pulsées et modulées qui ont un effet avéré sur la biodiversité. L'effet cumulatif est à prendre en compte.* »

- **Vote** : L'ajout est accepté par 18 oui, 1 non et 9 abstentions.

Le Syndic, page 7, 8ème alinéa, propose des modifications pour clarifier la situation. La phrase devient : « ... *situés sur une zone de protection des eaux ont été entrepris par la DGMR sans que personne n'en ait été averti. La DGMR va mettre un collecteur et reprendre les travaux.* »

- **Vote** : Les modifications sont acceptées par 25 oui et 3 abstentions.

Sans autre intervention, la Présidente soumet le PV ainsi amendé au vote.

- **Vote** : Le PV tel qu'amendé est accepté avec 24 oui et 4 abstentions.

La Présidente remercie la secrétaire pour son travail ainsi que Mme Owen et M Gétaz pour leur relecture. Elle passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Préavis municipal N°34/2025 : Budget 2026. Rapport de la Commission des finances et vote.

La Présidente propose de procéder comme à l'accoutumée :

- Présentation du budget par le Syndic,
- Lecture du rapport de la Commission des finances sans les commentaires,
- Lecture du budget chapitre par chapitre avec la lecture des commentaires et remarques de la Commission des finances,
- Vote au fur et à mesure des amendements déposés par écrit munis du numéro de compte et du libellé,
- Vote final du budget.
- Présentation par la Municipalité du Plan d'investissement (sans vote)

Elle précise que la Municipalité n'a pas l'obligation de dépenser tout le budget voté et soumet cette façon de faire au vote. Elle rappelle à l'assemblée que les amendements par écrit munis du numéro de compte sont à déposer sur le bureau.

- **Vote** : Cette façon de procéder est acceptée à l'unanimité.

Elle passe la parole au Syndic.

Le Syndic présente le préavis et évoque les changements avec la comptabilité MCH2, notamment tout est présenté sur une forme fonctionnelle, par ex., l'école ne figure plus sous « Bâtiments » mais sous « Formation ». Il remarque que les charges augmentent toujours. Il rassure que la Commune est solide même si la marge d'autofinancement est négative : -150'422.-

La Présidente remercie le Syndic et passe la parole au rapporteur de la CoFin.

B. Fevry lit les généralités, continue avec les remarques globales et la conclusion sans les commentaires.

S. Meylan, dont le nom ne figure pas dans le rapport de la CoFin, rectifie qu'il a bel et bien été présent à la séance de présentation du budget.

La présidente parcourt les comptes chapitre par chapitre.

Chapitre 0 Administration générale

Compte *01200.3000.01 Vacations*. D. La Gioia remarque que la Municipalité avait dit que les heures de vacations allaient diminuer drastiquement avec l'engagement de

tout le personnel, mais les mêmes sommes apparaissent sur le budget. Il souhaite en connaitre la raison.

Le Syndic invite les Vaulis à se porter candidat à la Municipalité pour découvrir le travail de l'intérieur.

N. Beck invite les conseillers à consulter le préavis municipal de l'indemnisation des municipaux, et ajoute que, même si le nombre d'heures diminue, les montants restent inchangés.

Le Syndic admet qu'il y a un transfert sur l'opérationnel ; or, avec la nouvelle législature, les nouvelles personnes auront besoin de temps pour s'approprier le travail de leurs dicastères

K. Michalak demande le pourcentage de temps d'engagement de chaque municipal.

N. Beck répond qu'un municipal est occupé de 35 à 40% en fonction des projets, ceci sans compter les missions intercommunales qui devront être assumées.

G. Strobino trouve que la somme de CHF 150'000.- pour 5 personnes sur une année est dérisoire ; de plus on ne dispose pas de chef de service dans notre Commune.

N. Beck ajoute que les sacrifices sont extrêmement lourds, un total de 175% pour CHF 150'000.- En effet, CHF 150'000.- est très raisonnable pour la qualité de travail qu'on peut avoir. Il avait demandé le forfait pour éviter des prises de tête.

B. Fevry lit les commentaires sur les comptes *02200.3132.00, 02200.3102.00, 02200.3110.00, 02200.3130.0.0*

Compte *02200.3132.00.* K. Michalak remarque un montant budgété pour recrutement. Elle demande si la Commune cherche encore du personnel. Si l'équipe est complète, elle demande si la rubrique est mise d'office.

Le Syndic explique que l'année 2025 a été plus que compliquée en ce qui concerne le personnel administratif, la question s'est posée d'avoir une marge de manœuvre. Au moment d'élaborer le budget, la Municipalité ne savait pas encore si le personnel partirait ou pas, donc c'est par précaution.

Comptes *02200.3110* et *3102.* Th. Pasquier demande, au vu des commentaires de la CoFin sur la photocopieuse, si la Municipalité va modifier la somme.

Le Syndic répond qu'il n'y a pas de modification.

B. Fevry lit les commentaires sur les comptes 02230.3158.00 et *02900.3131.00.*

Chapitre 1 Ordre et sécurité publics, défense

Pas d'intervention.

Chapitre 2 Formation

B. Fevry lit le commentaire sur le compte *21701.3300.00.*

Chapitre 3 Culture, sports et loisirs, église

B. Fevry lit les commentaires sur les comptes *34200.3110.0* et *34200.3130.00.*

Chapitre 4 Santé

Pas d'intervention.

Chapitre 5 Prévoyance sociale

Compte *54500.3612.00.* P.-A. Rotzetta, demande si les hausses sont dues à de nouvelles prestations du RAT.

N. Beck explique qu'elles sont dues à l'adaptation aux normes des structures existantes que la plupart des communes utilisent. La deuxième raison est l'augmentation des

salaires, Le Vaud s'aligne sur les conventions. Vu la pénurie de personnel de la petite enfance, il serait difficile de pouvoir engager si la Commune ne s'alignait pas. La Municipalité cherche différentes pistes pour essayer d'optimiser les coûts, on pourrait éventuellement réduire la charge administrative si le RAT reprend la gestion.

J. Oldacre ajoute qu'il y a 2 chiffres dans ce compte. Pour le premier, les subventions vaulis RAT, il explique que plus il y a d'enfants au village qui s'inscrivent au RAT, plus on va payer de subventions. Et c'est en augmentation.

P.-A. Rotzetta ignore que la courbe de natalité était aussi élevée. Il s'interroge si le Canton ne pourrait participer à ces coûts s'il pose des exigences.

N. Beck répond que Mme Berset du SCAJE (Service cantonal de l'accueil de jour des enfants) a déposé une intervention au Grand Conseil pour moins d'exigences.

Chapitre 6 Traffic et télécommunications

B. Fevry lit le commentaire sur le compte *61510.3131.00.*

Chapitre 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Compte *72000.3300.00*, PM 22/09. Ch. Clerc indique une erreur d'orthographe d'un nom propre. Ce n'est pas Moulin Rouch, mais Ruch, d'origine alémanique.

Le Syndic va vérifier.

Chapitre 8 Economie publique

B. Fevry lit le commentaire sur le sous chapitre *8200.*

Chapitre 9 Finances et impôts

B. Fevry lit les commentaires sur les comptes *93000.3622.00* et *96300.3430.00*.

F. Péry-Meylan trouvait 2 choses qui rendaient difficile de suivre l'examen du budget, les remarques du rapport ne sont pas dans l'ordre de l'examen et les pages du rapport ne sont pas numérotées.

La CoFin a fait le rapport du budget avec les comptes par nature, tandis que la Présidente l'a examiné avec les comptes d'exploitation comme d'habitude. Ils se mettront d'accord pour la prochaine fois.

O. Hog remarque une augmentation des frais de personnel de 24% de ce budget par rapport au coût réel 2024. Il invite la Municipalité et la CoFin à regarder de près avant qu'il n''explose.

Le Syndic avait donné les explications à la CoFin, à savoir que l'administration a longtemps fonctionné en décalage avec la charge administrative effective ; le rattrapage nous coûte. Il ajoute que la Commune n'a pas engagé du personnel pour rien.

B. Fevry lit les conclusions.

Sans autre intervention de l'assemblée, la Présidente soumet le préavis municipal N°34/2025 Budget 2026 au vote avant la présentation du plan d'investissement.

- **Vote** : Le préavis municipal N°34/2025 : Budget 2026 tel que présenté est accepté à l'unanimité.

Th. Pasquier a les mêmes remarques que F. Péry-Meylan, il souhaite que le Conseil définisse la manière d'étudier le budget. L'an dernier, il avait demandé qu'une information sur le mode d'emploi du MCH2 soit proposée aux conseillers. Ces derniers ne s'y retrouvent pas après tant d'années sur l'ancien modèle.

Le Syndic se souvient de cette demande et rassure qu'une information sera organisée.

La Présidente invite la Municipalité à commenter le plan d'investissements.

Le Syndic explique que comme on peut le voir, il y a des projets repoussés, mais l'un d'eux figure dans un préavis déposé ce soir : l'eau.

La Présidente remercie les intervenants pour la qualité du débat et toutes les personnes qui ont œuvré à l'élaboration de ce budget. Elle remercie également Mme Gerber qui prend congé du Conseil sous les applaudissements de l'assemblée.

7. Dépôt du préavis municipal N° 35/2025 Reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN). Rapports de la Commission des finances, de la Commission ad hoc et vote.

La Présidente remercie la Commission ad hoc pour avoir accepté de siéger sous désignation et rappelle que selon notre règlement du Conseil communal, le bureau désigne d'office les commissions.

Ont été désignés membres de la Commission ad hoc : K. Enzler, M. Zarandia, J.-J. Fasel, O. Hog et Ch. Clerc.

Le Syndic s'excuse du peu de temps que les commissions ont eu pour étudier ce préavis. L'objet s'était égaré dans la tourmente qu'a traversée l'administration. Il était présent au Conseil Intercommunal hier soir, un grand nombre de communes ont accepté le préavis, le DISREN va être reconduit.

Il présente le préavis.

Ch. Clerc lit le rapport de la Commission ad hoc.

O. Hog lit le rapport minoritaire de la Commission ad hoc.

E. Epple lit le rapport de la Commission des finances et ajoute que 38 communes ont accepté la reconduction.

G. Strobino informe ses collègues qu'il est le nouveau président du Conseil de Fondation La Garenne et qu'il a demandé du soutien à la Région.

E. Epple ajoute que dans le budget 2026, il y a CHF 22'500.- pour La Garenne. (Ndlr : il s'agit d'un montant qui figurait déjà dans les budgets 2024 et 2025.)

R. Gagneux souhaite un éclaircissement sur le point « pérennisation de l'adhésion », notamment sur le mécanisme de sortie.

O. Hog confirme qu'il n'y a plus de délai de sortie.

Ch. Clerc reprend les points du rapport minorité, notamment concernant la décision des projets : lors de la phase 1, il est bien noté que le CODIR ou le Conseil intercommunal pourra décider. Le Lapin blanc ne sera pas finalisé cette année, le bâtiment étant sur territoire français, nécessite la visite des autorités françaises et sera ouvert au marché public. Il est conscient que les villageois utilisent les infrastructures, mais on participe à financer Région de Nyon déjà sur plusieurs fronts : on paie la cotisation par habitant pour le transport, elle gère la taxe de séjour, on participe au coût pour la mobilité ; il trouve qu'elle rajoute à chaque fois une couche. Au vu de ce qui est spécifié dans les statuts, la traversée de notre village est de l'entretien courant, pas un projet, donc pas possible de demander un financement. Concernant La Garenne, cela ne change rien si on vote non, rien n'empêche la Commune de lui faire un don. Toute association peut faire la demande d'une subvention.

O. Hog retorque que la cotisation pour le transport ne suffit pas à financer les infrastructures. Quant au Lapin blanc, il profite aux habitants des villages du haut qui y vont.

Le Syndic défend que beaucoup de communes sont dans le même cas de figure, Le Vaud n'est pas la seule à ne pas être porteuse de projets.

Th. Pasquier demande à ne pas mélanger Région de Nyon et le DISREN. Le coût est limité à CHF 20'000 par année. L'exemple le plus parlant, qui favorise les Vaulis, est l'aménagement de la gare de Gland, soutenu par le DISREN. Il demande comment pourront faire les communes qui ont quitté le DISREN pour y revenir.

Le Syndic répond qu'elles pourront le faire avec un préavis.

C.-L. Mégard-Mutezintare pense qu'il est important de rester solidaire. Elle se souvient d'un projet de transport pour rejoindre la gare de St-Cergue et demande où on en est.

M. Pécoud demande une explication sur la clause de sortie et souhaite connaitre les projets soutenus par le DISREN.

Le Syndic répond que si une commune veut sortir, elle doit payer pour ce à quoi elle s'est engagée, tandis qu'une commune porteuse devra rembourser ce qu'elle a reçu avec une décote sur 10 ans. La liste des projets se trouve dans l'annexe du préavis.

P.-A. Rotzetta ajoute que Région de Nyon fait beaucoup pour les villages du haut, notamment la Commune de St-Cergue qui a présenté 5 ou 6 projets. 6 communes sur 41 ne font pas partie du DISREN, celles qui y restent représentent le 90% de la population qui participe.

La Présidente clôt la discussion et soumet le préavis au vote.

- **Vote** : Le préavis municipal N° 35/2025 Reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) est accepté par 26 oui et 2 non.

8. Préavis municipal N°29/2025 : Demande de crédit de réalisation pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des Cimes. Rapport des commissions des finances, ad hoc et vote.

S. Meylan fait un rappel du préavis et lit les conclusions.

Th. Pasquier lit le rapport de la Commission ad hoc.

R. Baeriswyl lit le rapport de la CoFin. Il précise que lors de la rédaction du rapport, il ne savait pas que les bâtiments des Curtils 1 et 2 ne seraient pas reliés, donc, que le pourcentage de rendement serait inférieur à 2,8%.

S. Meylan rappelle que ce préavis porte sur la réalisation des panneaux et pas sur la revente de l'énergie. Il remercie toutefois la Commission de l'avoir étudiée.

D. La Gioia remarque que les 2 commissions sont d'accord. Quant aux commentaires de la CoFin de facturer à la CA 29ct/kWh, il rappelle que la moyenne de reprise par la Romande énergie est de 6 ct/kWh et que la Commune devrait revendre à 12 ct/kWh, autrement les gens ne se joindraient pas à la CA.

R. Baeriswyl explique que l'on ne peut pas parler d'investissement sans parler du rendement. La CoFin a présenté une hypothèse.

N. Beck réitère que le préavis parle de l'infrastructure et pas de l'utilisation.

F.-L. Humbert demande si l'installation de panneaux solaires d'une collectivité publique est aussi soumise à la condition de ne pas faire des bénéfices, comme la déchetterie.

S. Meylan n'a pas de réponse à ce stade, même la Romande énergie n'est pas au clair. C'est le but de l'étude de la Municipalité d'une CEL.

K. Michalak pense que la CoFin devrait statuer sur le financement et l'amortissement, la Commission ad hoc devrait prendre en considération de ce qu'on ferait avec le surplus. Elle ajoute que l'amortissement serait fait dans 15 à 20 ans.

Th. Pasquier remarque que l'Office fédéral de l'énergie a mis le minimum du prix garanti. On a vu beaucoup de chiffres mais le plus important c'est l'étanchéité du toit, il ajoute que ce n'est pas grave si on fonctionne une année ou deux à blanc. Il suggère de laisser faire les pionniers, p. ex. Essertines, pour voir.

Y.-A. Tschirren explique que la revente à 29ct/kWh est censée ne pas trop favoriser une partie des habitants, ceux de la CA.

K. Michalak explique que la CEL n'est pas sur le même transformateur et ajoute qu'à partir de janvier 2026, ce sera une CEL, tous les Vaulis pourraient en profiter.

P.-A. Rotzetta explique que 3 jours après la rédaction du rapport, la Commission a reçu l'information qu'il n'est pas possible de relier les bâtiments des Curtils. L'énergie sera seulement pour les bâtiments Cimes et Eole, le surplus sera racheté par Romande énergie. Il prie la Municipalité d'agir rapidement.

D. La Gioia reconnait que la CoFin a mis 29ct/kWh pour que tous les membres de la CEL soient sur un pied d'égalité, mais il préfère que même un petit nombre de ménages puisse en profiter.

F.-L. Humbert demande si la Municipalité a envisagé un autre scenario, de dimensionner plus petit ; par exemple, avec le même budget, installer des panneaux à davantage de bâtiments pour l'autoconsommation.

S. Meylan répond que cela va coûter plus cher d'avoir plusieurs installations. Il ajoute que la CEL est prévue pour l'été 2026, pas en janvier.

G. Strobino dépose une motion d'ordre pour le vote direct sans plus de discussion, Sa motion est soutenue par plus de 5 membres du Conseil.

La Présidente clôt la discussion et soumet le préavis au vote.

- **Vote** : Le préavis municipal N°29/2025 : Demande de crédit de réalisation pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des Cimes est accepté à l'unanimité.

9. Préavis municipal N°33/2025 : Règlement concernant les émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions. Rapport de la commission ad hoc et vote.

Le vote de ce préavis municipal N°33/2025 est reporté au prochain conseil.

10. Dépôt du préavis municipal N° N°32/2025 : Demande de crédit pour la mise à niveau de l'éclairage public. Nomination des commissions des finances et ad hoc.

S. Humbert présente le préavis. Il rappelle que ce préavis avait été retiré, entre-temps la Municipalité a obtenu de l'ingénieur des réponses nécessaires à donner aux commissions.

Le préavis municipal N°32/2025 est déposé.

La Commission des finances est nommée.

Sont élus à l'unanimité membres de la Commission ad hoc : Mmes et MM K. Enzler, P.-A. Rotzetta, P.-A. Gétaz, A. Owen et F. Péry-Meylan.

La présentation aura lieu le 15 décembre.

11. Dépôt du préavis municipal N° 36/2025 : Demande de crédit de réalisation - la 1ère phase de mise à niveau de l'adduction d'eau. Nomination des commissions des finances et ad hoc.

Le Syndic présente le préavis qui résulte de l'étude acceptée par le Conseil.

Le préavis municipal N° 36/2025 est déposé.

La Commission des finances est nommée.

Sont élus à l'unanimité membres de la Commission ad hoc : Mmes et MM P.-A. Rotzetta, Th. Pasquier, K. Michalak, D. La Gioia et K. Enzler.

La présentation aura lieu le 22 décembre.

12. Dépôt du préavis municipal N° 37/2025 : Indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031. Nomination de la Commission des finances.

Le Syndic présente le préavis.

Le préavis municipal N° 37/2025 est déposé.

La Commission des finances est nommée.

La présentation aura lieu le 22 décembre.

13. Dépôt du préavis N°02/2025 du bureau du Conseil concernant l'indemnisation du Conseil communal pour la législature 2026-2031. Nomination de la Commission des finances.

A.Owen présente le préavis.

Le préavis du bureau 02/2025 est déposé.

La Commission des finances est nommée.

La présentation aura lieu le 22 décembre.

14. Communications des délégués aux associations.

E. Epple, délégué à Région de Nyon : informe que la cotisation annuelle à cette instance est réduite de CHF 25.- à CHF 23.- par habitant. Il ajoute que le budget prévoit la reconduction du budget 2025 pour le parcours autoguidé de La Garenne (CHF 22'500.=) et aux communes de Le Vaud et Marchissy pour le sentier des 3 villages (CHF 10'000.=).

D. Rochat, délégué à l'AISE, informe que désormais un portail en ligne permet aux parents d'annoncer les absences à la cantine. Il ajoute qu'une enquête de satisfaction a été conduite par l'Etablissement de l'Esplanade auprès des parents et du personnel. Le retour a été positif.

La discussion sur le budget de l'AISE a été reporté en janvier.

15. Divers et propositions individuelles.

G. Strobino trouve qu'il fallait voter sa motion d'ordre, et qu'il serait préférable d'avoir les dates de présentation des préavis dans l'ordre du jour.

Th. Pasquier souhaite que les membres du Conseil puissent réagir quand les municipaux donnent leurs communications.

Ch. Clerc trouve dommage que l'association « Les paysannes vaudoises » ne figure plus sur le site internet de la Commune parce que des nouvelles arrivantes pourraient s'y intéresser.

N. Beck explique que la Commune a épuré la page des sociétés locales et a laissé seulement celles basées à Le Vaud, ceci pour une meilleure gestion de la page.

S. Meylan informe que le dépôt définitif du PaCom sera fait en janvier.

En réponse à P.-A. Rotzetta, J. Oldacre explique que la modification des courses du Car postal était liée aux horaires des trains. Il n'y a plus de courses directes des villages du haut pour Nyon, il faut changer à Begnins.

En réponse à O. Hog, S. Humbert informe que le parking sur la Route des montagnes n'est toujours pas payant, mais le sera. La procédure est en cours.

Les pdf des anciens tous-ménages ne figurent plus sur le site ou sur l'appli, mais on y trouve les informations y découlant.

Ch. Clerc trouve que les informations devraient être affichées au pilier public.

La Présidente informe l'assemblée qu'un tout-ménage sera envoyé prochainement aux Vaulis sur les modalités de vote pour les élections communales. Elle fera sa formation en présentiel pour y voir plus clair.

La procédure d'inscription des candidats n'a pas changé.

L'ordre des candidats et des listes sera tiré au sort, il est inutile de se précipiter au greffe pour se placer en premier. A noter que le greffe sera rouvert le 5 janvier et le délai d'inscription est le 12.

O. Hog fait une remarque sur les douches de la Salle des Cimes, remarque prise en compte par S. Meylan.

P.-A. Rotzetta demande que les indemnités pour les commissions soient revues à la hausse vu la qualité des rapports. C'est la CoFin qui étudiera cette question.

Le Lien remercie les Vaulis pour le bon accueil à la Foire des saveurs et aux fenêtres de l'Avent.

Le Syndic invite les membres du Conseil à partager le verre d'amitié accompagné de quelques pizzas à l'auberge.

La Présidente remercie l'assemblée pour son attention et son engagement. Elle leur adresse ses meilleurs vœux de fin d'année et rappelle la date du 26 février pour un nouveau conseil.

La séance est levée à 23h54.

Le Vaud, le 04 janvier 2026

Pour le Conseil Communal

Ariane Gétaz
Présidente

Lin Schelling
Secrétaire

CONSEIL COMMUNAL DE LE VAUD